

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MARDI 13 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le treize avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le 07 avril 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BADIOU Gilbert.

Etaient présents : MM. BADIOU, PREVEL, MOULIN, GARNIER, JEAN-BAPTISTE dit DOMINIQUE, BOUDIN, Mme GUERMONT-BERNARDI, MM. CORBIN, HESLOUIN, Mmes NOUGAYREDE, COUSIN, M. BRIONNE, Mme SEGUIN, Melle GESLIN, MM. GANNE, RIVIERE & BOUTELOUP.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme PELCHAT à M. CORBIN, Mme LESIGNE à M. PREVEL, Mme DUFOUR à M. MOULIN, M. LANGLOIS à Mme SEGUIN, Mme JAMET à Mme NOUGAYREDE, Mme KEROUAS à Mme GUERMONT-BERNARDI, M. HOUSSARD à M. BADIOU, Mme ROUSSELLE à M. BOUTELOUP, Mme POISNEL à M. RIVIERE.

Etait absent : M. THOMASSE.

M. JEAN-BAPTISTE dit DOMINIQUE, désigné conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la séance du Lundi 29 mars 2010

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès verbal de la séance du 29 mars 2010 par 26 voix pour et 0 contre.

1) Adoption du compte de gestion 2009 du budget de la ville

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion 2009 du budget principal de la ville établi par Madame la Trésorière.

2) Adoption du compte administratif 2009 du budget de la ville et affectation des résultats

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Le Conseil Municipal a adopté et affecté le compte administratif de la ville, qui fait apparaître les résultats suivants :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|---|----------|-----------------------|
| Résultat antérieur reporté (2008) | Excédent | 929 552,04 € |
| Résultat de l'exercice (2009) | Excédent | 1 080 542,83 € |
| Résultat disponible à affecter pour BP 2010 | | 2 010 094,87 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------------|---------|----------------|
| Résultat antérieur reporté (2008) | Déficit | 120 936,10 € |
| Résultat de l'exercice (2009) | Déficit | 496 898,45 € |
| Solde des restes à réaliser (2009) | Déficit | 552 786,48 € |
| Besoin total de financement (BP 2010) | | 1 170 621,03 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant absenté au moment du vote, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte administratif 2009 de la ville et d'affecter la somme de 1 170 621,03 € à l'article 1068, le reste, c'est-à-dire la somme de 839 473,84 € à l'article 002 report à nouveau.

3) Bilan 2009 des opérations immobilières

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune, sur son territoire, pendant l'exercice budgétaire de l'année 2009, retracé par le compte administratif.

4) Fixation des taux des impôts locaux 2010

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la fixation des taux des impositions communales 2010 suivante :

| TAXES | TAUX 2010 |
|--------------------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 8.39% |
| Taxe foncière (bâti) | 18.05% |
| Taxe foncière (non bâti) | 35.37% |
| Taux Relais | 11.46% |

5) Fixation du montant de l'enlèvement des ordures ménagères 2010

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le montant de l'enlèvement des ordures ménagères pour le BP 2010, soit : 260 000 €.

6) Fixation de la dotation fournitures scolaires 2010

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le montant des subventions versées aux coopératives scolaires pour l'année 2010, et approuve le montant de la dotation scolaire et les modalités de versement présentés ci-dessous.

| Etablissements scolaires | Fournitures scolaires par élève | | Matériel Pédagogique par élève | | TOTAL PAR ELEVE | |
|-----------------------------|------------------------------------|---------|-----------------------------------|---------|--------------------|---------|
| | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| Classes préélémentaires | 15,00 € | 15,00 € | 10,60 € | 10,60 € | 25,60 € | 25,60 € |
| Classes élémentaires | 27,00 € | 27,00 € | 8,60 € | 8,60 € | 35,60 € | 35,60 € |
| RASED | 27,00 € | 27,00 € | 8,60 € | 8,60 € | 35,60 € | 35,60 € |

- 350 € seront versés, en plus de cette dotation, à chaque coopérative scolaire des écoles publiques, pour permettre l'acheminement du courrier,
- les effectifs à prendre en considération pour le RASED sont fixés à 30 élèves,
- 80% de cette dotation sera versée à chaque école, en fonction du nombre d'élèves présents à la rentrée scolaire 2009/2010 et le solde en fonction des effectifs de la rentrée scolaire 2010/2011,
- cette dotation sera également versée en fonction du nombre d'élèves accueillis en maternelle lors de la « rentrée scolaire » de Pâques, à raison de 25,60 € par élève,
- recouvrement auprès des parents des élèves domiciliés hors commune, des avances faites (fournitures et matériel) si les communes d'origine ne les prennent pas en charge.

7) Fixation des frais de représentation du Maire et des élus

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le remboursement aux adjoints et autres conseillers municipaux investis d'un mandat spécial, des frais de missions forfaitaires, sur la base des indemnités journalières attribuées aux fonctionnaires d'Etat et des frais de déplacement, sur la base d'un état justificatif de frais mensuel ou trimestriel,
- vote pour 2010, une indemnité au Maire unique, forfaitaire et annuelle, pour frais de représentation, d'un montant de 3 200 €, identique à celle de 2009.

8) Fixation du montant de l'indemnité de gardiennage 2010 de l'église

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église pour l'année 2010 à la somme de 896,66 €.

9) Adoption du projet de budget primitif 2010 de la ville dont les subventions aux associations

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à la majorité absolue, par 21 voix pour et 5 abstentions, le projet de budget primitif 2010 de la ville qui s'équilibre **en section de fonctionnement**, en dépenses et en recettes, **à la somme de 6 639 924,84 €** et **en section d'investissement**, en dépenses et en recettes, **à la somme de 5 716 005,67 €**.

10) Adoption du compte de gestion 2009 du budget de l'eau

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion 2009 du budget de l'eau établi par Madame la Trésorière.

11) Adoption du compte administratif 2009 du budget de l'eau et affectation des résultats

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Le Conseil Municipal a adopté et affecté le compte administratif du service public de l'eau, qui fait apparaître les résultats suivants :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|-----------------------------------|----------|---------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 246 890,18 € |
| Résultat de l'exercice | Excédent | 174 638,51 € |
| Résultat de clôture 2009 | Excédent | 421 528,69 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|------------------------------------|----------|--------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 28 790,68 € |
| Résultat exercice | Excédent | 7 542,72 € |
| Résultat 2009 | Excédent | 36 333,40 € |
| Solde des restes à réaliser | Déficit | 68 939,00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant absenté au moment du vote, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte administratif du service public de l'eau, qui fait apparaître les résultats ci-dessus et, d'autre part, d'affecter la somme de 32 605,60 € à l'article 1068, compte tenu du déficit des restes à réaliser, le reste, c'est-à-dire la somme de 388 923,09 € à l'article 002, en report à nouveau et une somme de 36 333,40 € à la ligne 001, report à nouveau.

12) Fixation du prix de l'eau 2010

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2010, de ne pas augmenter le prix de l'eau par rapport à 2009 et adopte le projet de tarification 2010 du service public de l'eau présenté ci-dessous.

| EAU | COEFFICIENT | PRIX 2009 | PRIX 2010 |
|---|--------------------|------------------|------------------|
| Prime fixe | | 32,68 € | 32,68 € |
| Location du compteur | | 8,30 € | 8,30 € |
| Taux de contre-valeur | | | |
| Redevance pollution domestique | | 0,3830 € | 0,3830 € |
| Tarification domestique | | 1,26 € | 1,26 € |
| Tarification avec dégressivité (pour usage industriel et commercial) | | | |
| <i>0 à 8 000 m3</i> | 1 | 1,26 € | 1,26 € |
| <i>8 001 à 12 000 m3</i> | 0,5 | 0,632 € | 0,632 € |
| <i>12 001 m3 et plus</i> | 0,3 | 0,379 € | 0,379 € |

Le prix moyen du m³ d'eau non assaini en 2010, pour une consommation moyenne de 120 m³, s'élèverait à la somme de **1,98 € TTC**, abonnement (prime fixe, et location compteur), redevance pollution domestique inclus.

13) Adoption du projet de budget primitif 2010 de l'eau

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet de budget primitif 2010 du service public de l'eau, en votant par chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 852 759,09 €, et en votant par chapitre et par opération la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de 529 729,09 €.

14) Adoption du compte de gestion 2009 du budget de l'assainissement

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion 2009 du budget de l'assainissement établi par Madame la Trésorière.

15) Adoption du compte administratif 2009 du budget de l'assainissement et affectation des résultats

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Le Conseil Municipal a adopté et affecté le compte administratif du service public de l'assainissement, qui fait apparaître les résultats suivants :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|----------|---------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 105 339,51 € |
| Résultat de l'exercice | Excédent | 52 471,76 € |
| Résultat à affecter | Excédent | 157 811,27 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------|----------|---------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 92 358,33 € |
| Résultat exercice | Déficit | 366 490,31 € |
| Résultat de clôture | Déficit | 274 131,98 € |
| Solde des restes à réaliser | Déficit | 23 005,97 € |
| Solde final | Déficit | 297 137,95 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant absenté au moment du vote, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte administratif du service public de l'assainissement, qui fait apparaître les résultats ci-dessus et, d'autre part, d'affecter la somme de 157 811,27 € à l'article 1068. Le reste du besoin de financement, c'est-à-dire la somme de 139 326,68 € sera financée par emprunt.

16) Fixation du prix de l'assainissement 2010

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le projet de tarification 2010 du service public de l'assainissement présenté ci-dessous.

| ASSAINISSEMENT | COEFFICIENT | PRIX 2009 | PRIX 2010 |
|--|--------------------|------------------|------------------|
| Prime fixe | | 17,67 € | 17,67 € |
| Redevance modernisation des réseaux | | 0,2880 € | 0,2880 € |
| Tarification domestique | | 1,14 € | 1,62 € |
| Tarification avec dégressivité (pour usage | | | |

| | | | |
|----------------------------------|------------|----------------|---------------|
| industriel et commercial) | | | |
| <i>0 à 5 000 m3</i> | 1 | <i>1,14 €</i> | 1,62 € |
| <i>5 001 à 10 000 m3</i> | 0,8 | <i>0,916 €</i> | 1,30 € |
| <i>10 001 à 20 000 m3</i> | 0,6 | <i>0,687 €</i> | 0,98 € |
| <i>20 001 à 50 000 m3</i> | 0,5 | <i>0,572 €</i> | 0,81 € |
| <i>50 001 m3 et plus</i> | 0,4 | <i>0,458 €</i> | 0,65 € |

Le prix moyen du m³ assaini en 2010, pour une consommation moyenne de 120 m³, s'élèverait à 2,055 € TTC, prime fixe et redevance de modernisation des réseaux inclus, au lieu de 1,57 € TTC en 2009.

Au total, le prix moyen du m³ d'eau assaini en 2010, pour une consommation moyenne de 120 m³ s'élèverait donc à la somme de 4,039 € TTC, abonnement et redevances Agence de l'Eau compris, au lieu de 3,55 € TTC en 2009.

17) Adoption du projet de budget primitif 2010 de l'assainissement

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet de budget primitif 2010 du service public de l'assainissement, en votant par chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 522 822,16 €, et en votant par chapitre et par opération la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de 1 769 704,30 €.

18) Adoption du compte de gestion 2009 du budget des lotissements

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion 2009 des budgets annexes « Lotissements ».

19) Adoption du compte administratif 2009 du budget des lotissements et affectation des résultats

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant absenté au moment du vote, le Conseil Municipal décide d'adopter et d'affecter les comptes administratifs des budgets annexes lotissements, qui font apparaître les résultats suivants :

Compte Administratif 2009 « Le Haut Manoir »

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|----------|---------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 218 554,00 € |
| Résultat de l'exercice | Excédent | 86 090,01 € |
| Résultat à affecter | Excédent | 304 644,01 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------|----------|---------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 104 960,98 € |
| Résultat exercice | Déficit | 4 335,67 € |
| Résultat de clôture | Excédent | 100 625,31 € |
| Solde des restes à réaliser | Déficit | 0,00 € |
| Solde final | Excédent | 100 625,31 € |

Il est proposé d'affecter la somme de 304 644,01 € à la ligne 002 et la somme de 100 625,31 € à la ligne 001.

Compte Administratif 2009 « Tournebride 2 »

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|----------|---------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 508 439,74 € |
| Résultat de l'exercice | Excédent | 0,00 € |
| Résultat à affecter | Excédent | 508 439,74 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------|---------|----------------|
| Résultat antérieur reporté | Déficit | 0,24 € |
| Résultat exercice | Déficit | 0,00 € |
| Résultat de clôture | Déficit | -0,24 € |
| Solde des restes à réaliser | Déficit | 0,00 € |
| Solde final | Déficit | -0,24 € |

Il est proposé d'affecter la somme de 508 439,74 € à la ligne 002 et la somme de 0,24 € à la ligne 001.

Compte Administratif 2009 « Le Domaine 2 »

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|----------|---------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 0,00 € |
| Résultat de l'exercice | Excédent | 0,00 € |
| Résultat à affecter | Excédent | 0,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------|----------|-------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 8 176,10 € |
| Résultat exercice | Déficit | 0,00 € |
| Résultat de clôture | Excédent | 8 176,10 € |
| Solde des restes à réaliser | Déficit | 0,00 € |
| Solde final | Excédent | 8 176,10 € |

Il est proposé d'affecter la somme de 8 176,10 € à la ligne 001.

Compte Administratif 2009 « Zone d'Activité 2 »

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|----------|-----------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 393,75 € |
| Résultat de l'exercice | Excédent | 0,00 € |
| Résultat à affecter | Excédent | 393,75 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------|----------|---------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 120 626,32 € |
| Résultat exercice | Déficit | 0,00 € |
| Résultat de clôture | Excédent | 120 626,32 € |
| Solde des restes à réaliser | Déficit | 0,00 € |
| Solde final | Excédent | 120 626,32 € |

Il est proposé d'affecter la somme de 393,75 € à la ligne 002 et la somme de 120 626,32 € à la ligne 001.

Compte Administratif 2009 « Zone d'Activité 3 »

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|----------|---------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 0,00 € |
| Résultat de l'exercice | Excédent | 0,00 € |
| Résultat à affecter | Excédent | 0,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------|----------|---------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 0,00 € |
| Résultat exercice | Déficit | 0,00 € |
| Résultat de clôture | Déficit | 0,00 € |
| Solde des restes à réaliser | Déficit | 0,00 € |
| Solde final | Déficit | 0,00 € |

Compte Administratif 2009 « Les Touches 2 »

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|----------|---------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 0,00 € |
| Résultat de l'exercice | Excédent | 0,00 € |
| Résultat à affecter | Excédent | 0,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------|----------|--------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 0,00 € |
| Résultat exercice | Excédent | 13 392,58 € |
| Résultat de clôture | Excédent | 13 392,58 € |
| Solde des restes à réaliser | Déficit | 0,00 € |
| Solde final | Excédent | 13 392,58 € |

Il est proposé d'affecter la somme de 13 392,58 € à la ligne 001.

Compte Administratif 2009 « La Croix de l'Epine »

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|----------|---------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 0,00 € |
| Résultat de l'exercice | Excédent | 0,00 € |
| Résultat à affecter | Excédent | 0,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------|----------|--------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 0,00 € |
| Résultat exercice | Excédent | 23 452,52 € |
| Résultat de clôture | Excédent | 23 452,52 € |
| Solde des restes à réaliser | Déficit | 0,00 € |
| Solde final | Excédent | 23 452,52 € |

Il est proposé d'affecter la somme de 23 452,52 € à la ligne 001.

Compte Administratif 2009 « Zone l'Aumondais »

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|----------|----------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 0,00 € |
| Résultat de l'exercice | Déficit | -0,32 € |
| Résultat à affecter | Déficit | -0,32 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------|----------|--------------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 0,00 € |
| Résultat exercice | Excédent | 48 330,00 € |
| Résultat de clôture | Excédent | 48 330,00 € |
| Solde des restes à réaliser | Déficit | 0,00 € |
| Solde final | Excédent | 48 330,00 € |

Il est proposé d'affecter la somme de 0,32 € à la ligne 002 et la somme de 48 330 € à la ligne 001.

20) Adoption du projet de budget primitif 2010 des lotissements

Rapporteur : Messieurs PREVEL et BOUDIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet de budget primitif 2010 des lotissements, qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, en dépenses et en recettes, aux sommes figurant dans le tableau ci-dessous :

| BUDGETS PRIMITIFS 2010 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Le Haut Manoir | 483 220,01 € | 178 576,00 € |
| Tournebride 2 | 638 521,50 € | 260 163,76 € |
| Le Domaine 2 | 1 823,90 € | 10 000,00 € |
| Zone d'Activités 2 | 751 710,28 € | 355 901,53 € |
| Zone d'Activités 3 | 200 000,00 € | 200 000,00 € |
| Les Touches 2 | 15 000,00 € | 15 000,00 € |
| La Croix de l'Epine | 26 000,00 € | 26 000,00 € |
| Zone l'Aumondais | 50 000,00 € | 48 330,00 € |

21) Lotissements, régularisation sur les modalités de vote 2009 des budgets

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le fait que les budgets des lotissements : La Croix de l'Epine, Les Touches 2 et Zone l'Aumondais, sont votés avec la nomenclature fonctionnelle et par nature.

22) Convention financière du contrat de territoire pour l'année 2010

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention financière 2010 du contrat de territoire avec le Conseil Général de la Manche et autorise Monsieur le Maire à la signer.

23) Demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme

Rapporteur : Monsieur GARNIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une nouvelle demande de classement de l'Office de Tourisme, afin que soit renouvelé le classement deux étoiles antérieur.

24) Présentation du Plan Communal de Sauvegarde de St-Hilaire-du-Harcouët

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

25) Demande complémentaire de Dotation Globale d'Équipement, concernant la voirie des « Routils »

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les dossiers de demande de subvention concernant l'aménagement de la voirie « Les Routils ».

26) Approbation de la décision du Maire de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, 21 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal approuve la décision de Monsieur le Maire de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur les points suivants :

- Emplacements réservés
- Règlement
- Zonage

27) Vente de terrain communal concernant la parcelle ZI 160p

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZI 160 p, pour une surface d'environ 49 m², au prix de 10 € le m², à Monsieur et Madame CHESNEL, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et toutes pièces administratives y afférentes.

28) Modification du Tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs suivant :

| SUPPRESSIONS | | | |
|--------------------------|------------------|------------------------------|----------------------------|
| Cadres ou emplois | Catégorie | Effectifs budgétaires | Total des effectifs |
| Rédacteur | B | Temps complet | 1 |
| CREATIONS | | | |
| Rédacteur Principal | B | Temps complet | 1 |

29) Demande d'aide financière à l'Agence de l'eau relative aux prestations d'animation, dans le cadre des Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET)

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau relatifs aux prestations d'animation, dans le cadre des Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET).

30) Marché public concernant la gestion technique du service public d'eau potable pour une durée de 10 ans, du 01/01/2010 au 31/12/2019

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché public avec STGS, concernant la gestion technique du service public d'eau potable pour une durée de 10 ans, du 01/01/2010 au 31/12/2019 et pour un montant de 193 363 euros Hors Taxes, *plus les options n°1 – SIG et n°2 – Poteau incendie, ce qui donne un Total Général de 203 963,16 € Hors Taxes, sur la base de 2 561 abonnés et 263 134 m³ facturés aux abonnés, au titre de la rémunération totale annuelle prévisionnelle.*

31) Marché public concernant la gestion technique du service public d'assainissement pour une durée de 10 ans, du 01/01/2010 au 31/12/2019

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché public avec STGS, concernant la gestion technique du service public d'assainissement pour une durée de 10 ans, du 01/01/2010 au 31/12/2019 et pour un montant 312 672 euros Hors Taxes, *plus les options n°1 – SIG, n°2 recherche des eaux claires parasite, n°3 entretien et réalisation du plan réseau d'eaux pluviales et n°4 contrôle de la partie privée des branchements particuliers, ce qui donne un Total Général de 345 792,28 euros Hors Taxes et dès la seconde année du contrat, un Total Général de 354 802,07 euros Hors Taxes, sur la base de 2 431 abonnés et 300 303 m³ facturés aux abonnés, au titre de la rémunération totale annuelle prévisionnelle.*
